

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250711

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 19h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes en séance publique sous la Présidence Madame LELONG Françoise.

Étaient Présents :

Date de convocation
25 juin 2025

Date d'affichage
25 juin 2025

MM. BOSNYAK Yvan, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, PRIEUR Sergine, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 25

Votants : 30

Étaient excusés :

M. BORDEAU Christian donne pouvoir à M. LEBERT Philippe
M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à M. GAUTHIER Renaud
M. CHÉRON Michel
M. FOUCAULT Yves
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme MENU Catherine
M. JAMOIS Xavier
M. LACOCHE Jacques
M. LEROY Michel donne pouvoir à Mme LELONG Françoise
M. MARIAIS Jean-Pierre
M. MARTEL Jean-Pierre
M. MORIN Sébastien
M. PARIS Hubert
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme BESNIER Claire
Mme GAUTIER Cindy
Mme NELET Annie
Mme RENARD Candy
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique

Madame MERCIER Nadine est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

VOIRIE

**Autorisation de signature du marché de service
fauchage, débroussaillage des dépendances 2025-2028**

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 20250434 du 10 avril 2025 déclarant sans suite pour motif d'intérêt général, la consultation publiée le 21 février 2025, suite à l'erreur du choix de la procédure de consultation, et autorisant le Président à lancer une nouvelle consultation,

Monsieur le Président informe qu'une nouvelle consultation a été lancée le 23 avril 2025, selon la procédure formalisée (selon l'article R2124-2 du code de la commande publique), pour la passation d'un marché de service, pour les prestations de fauchage, débroussaillage des accotements et dépendances de la voirie communautaire (campagnes 2025 2026 2027 2028), sur les communes de Berfay, Conflans-sur-Anille, Dollon, Ecorpain, Marolles-les-Saint-Calais, Montailié, Saint Gervais de Vic, Semur-en-Vallon, Vancé.

La date limite de remise des offres était fixée au 30 mai 2025.

Lors de sa séance du 16 juin 2025, la Commission d'Appel d'Offres a examiné les candidatures et les offres conformément aux critères du règlement de la consultation, à savoir :

- Valeur technique des prestations, avec une pondération de 40 %,
- Prix des prestations, avec une pondération de 60%.

Suite à l'analyse des dossiers, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché de services à l'entreprise SARL CHERON (72120 CONFLANS-SUR-ANILLE), pour un montant de 254 591,40 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché de services pour le « fauchage, débroussaillage des dépendances de la voirie communautaire - Campagnes 2025 2026 2027 2028 » dans les conditions mentionnées ci-dessus, ainsi que tous les actes d'exécution afférents, avec l'entreprise SARL CHERON (72120 CONFLANS-SUR-ANILLE).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 3 juillet 2025

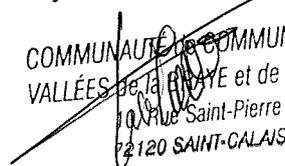
La secrétaire de séance,

Nadine MERCIER



P/Le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES des
VALLÉES de la BAYE et de l'ANILLE
10 Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS